Mode de confection du budget des arrondissements 2008 et du PTI 2008-2010

Présenté à la Commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain, 5 septembre 2007

Service des finances

Montréal

Plan de la présentation

- **Mode de confection du budget de fonctionnement 2008 des arrondissements**
- **Mode de confection du PTI 2008-2010 des arrondissements**

Montréal

Mode de confection du budget 2008 des arrondissements

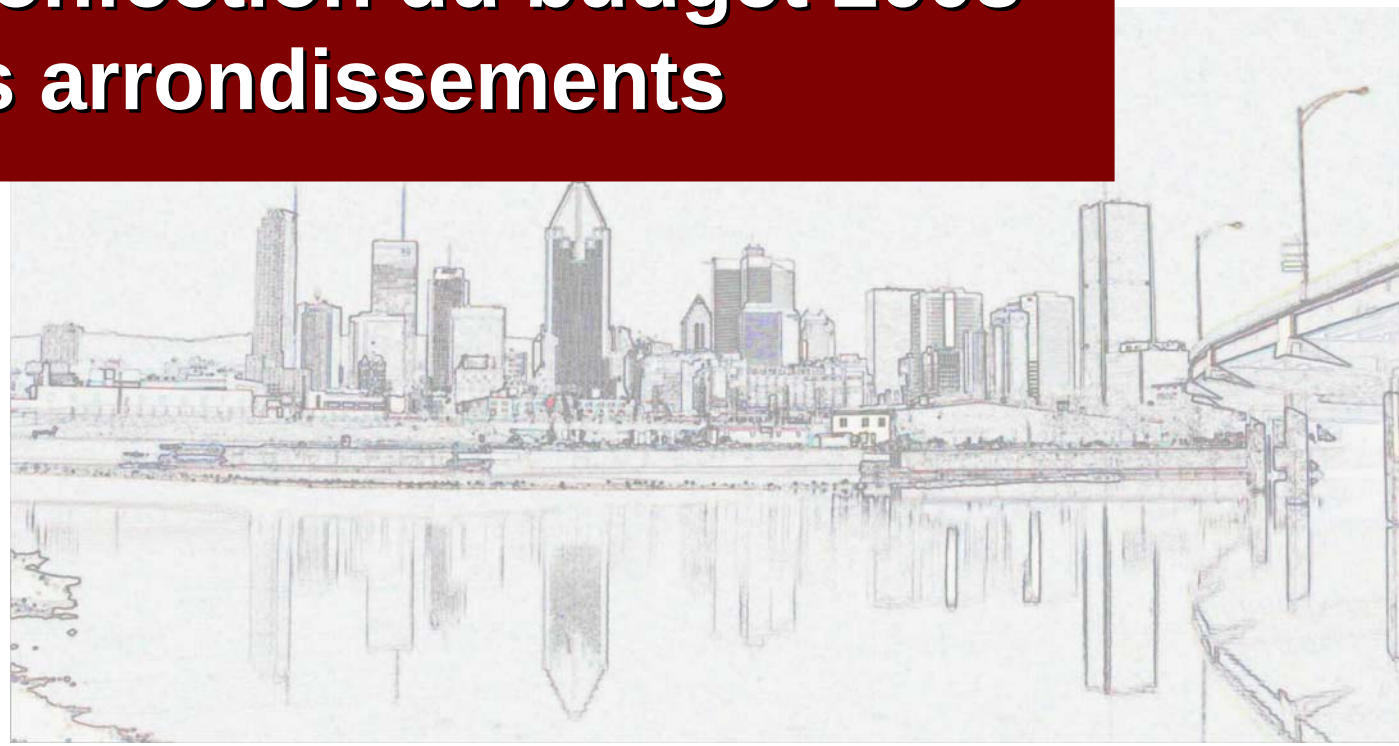

Montréal

Historique des modes de confection budgétaire au sein de la Ville

2002

- Le mode de confection budgétaire initial adopté au sein de la Ville de Montréal a été déterminé par le comité de transition et il reposait sur l'historique budgétaire

2003

- Un fonds de péréquation et un premier fonds de développement ont été intégrés au modèle budgétaire des arrondissements

2005

- Le BDÉ (budget à option) a été instauré et reprenait les principes d'équité et d'incitation au développement en les modifiant (péréquation) ou en les bonifiant (fonds de développement)

2007

- Un gel des enveloppes et un moratoire sur le BDÉ ont été introduits

Montréal

Retour sur le BDÉ
Les options

A Budget paramétrique

B Budget de l'année précédente + fonds de développement

C Budget de l'année précédente indexé

- L'option la plus avantageuse détermine la dotation de l'arrondissement
- En plus de cette dotation, l'arrondissement dispose de la possibilité de taxer, de tarifer ou d'utiliser ses surplus pour accroître son offre de service
- Les arrondissements ne subissent aucune contrainte ou défi budgétaire dans le cadre du BDÉ

Retour sur le BDÉ (suite)
Le budget paramétrique

- Le budget paramétrique établit à l'aide d'un ensemble de normes pour chaque activité budgétaire la dotation que devrait recevoir chaque arrondissement
- Il incorpore des éléments de péréquation
- Ces normes tiennent compte des caractéristiques géographiques, démographiques, etc.
- La norme est déterminée par la moyenne des crédits affectés à l'activité examinée
- Le budget paramétrique permet de corriger les dotations et ainsi d'effectuer la mise à niveau budgétaire

Retour sur le BDÉ (suite)
Les limites du budget paramétrique

- En scindant la responsabilité de l'entretien du réseau routier, la mise en place de l'agglomération rend inopérant le budget paramétrique

  – Impossibilité de calculer le budget paramétrique (données des villes reconstituées manquantes; même si on les obtenait, le modèle pourrait produire une progression différente des dépenses du réseau artériel pour la Ville et les arrondissements)

Montréal

Retour sur le BDÉ (suite)
Le fonds de développement

Objectifs : Procurer aux arrondissements les moyens de faire face aux conséquences du développement en couvrant les coûts qu'il engendre et leur donner un incitatif à accroître la richesse

Détermination de la valeur du fonds		Répartition du fonds				
		Coûts du développement		Solde de la valeur du fonds, une fois couvert les coûts du développement, versé à titre d'incitatif à l'accroissement de la richesse		
50 % des revenus de taxes engendrés par les nouveaux bâtiments (la valeur foncière admissible par immeuble des immeubles non résidentiels est plafonnée à 20 M$)	=	Couvrir entièrement les coûts engendrés par les nouveaux bâtiments	+	50 % du solde répartit selon la valeur des nouveaux bâtiments	+	50 % du solde répartit selon la croissance de la richesse foncière*

* Dans ce calcul, la croissance de la richesse foncière exclut la valeur des nouveaux bâtiments.

Montréal

Retour sur le BDÉ (suite)
Les demandes de modifications du fonds

- Les arrondissements ont formulé des demandes de modification du fonds au cours des dernières années :
  - Transformer le fonds en un ajustement
  - Réviser la notion de développement
  - Éliminer le plafond de valeur non résidentielle admissible au calcul du fonds à partager entre les arrondissements
  - Réduire les délais entre la constatation du développement et son financement à l'aide du fonds de développement
  - Répartir le fonds uniquement sur la base des nouveaux bâtiments

Montréal

Retour sur le BDÉ (suite)
Illustration du modèle budgétaire antérieur à 2008, budget de l'année 2

Modèle de confection budgétaire d'un arrondissement

Dotation année 1		60,0
+		
BDÉ : Le plus élevé de :		
Budget paramétrique	0,6	
Fonds de développement	0,4	0,9
Indexation (1,5 %)	0,9	
+		
Défi budgétaire		0,0
Dotation année 2 (adoptée par le conseil municipal)		60,9
+		
Tarification	0,3	
Taxtion	0,6	
Affectation de surplus	0,2	
		1,1
Budget arrondissement (adopté par le conseil d'arrondissement)		62,0

Pression budgétaire

Pression budgétaire (non apparente)	-2,4
BDÉ	0,9
Défi (non apparent)	-1,5
Tarification	0,3
Taxation	0,6
Affectation de surplus	0,2
Réaménagement des activités	0,4
Équilibre	0,0

Montréal

La détermination de l'enveloppe 2008 : principes généraux

- Le mode de confection des budgets des arrondissements adopté par le comité exécutif pour 2008 reprend les principes du BDÉ
  - Équité
  - Favorable au développement
  - Incitatif à une gestion responsable
  - Cohérence

- Il est le résultat d'un travail réalisé par le Service des finances en collaboration avec les arrondissements, le comité de travail du développement urbain et le comité exécutif

Montréal

La détermination de l'enveloppe 2008 : principes généraux (suite)

- Le mode de confection des budgets des arrondissements pour 2008 repose sur cinq grands éléments :
  - une indexation générale
  - un fonds de développement bonifié
  - un fonds de mise à niveau
  - un défi budgétaire modulé
  - autres ajustements

Montréal

La détermination de l'enveloppe 2008 : principes généraux (suite)

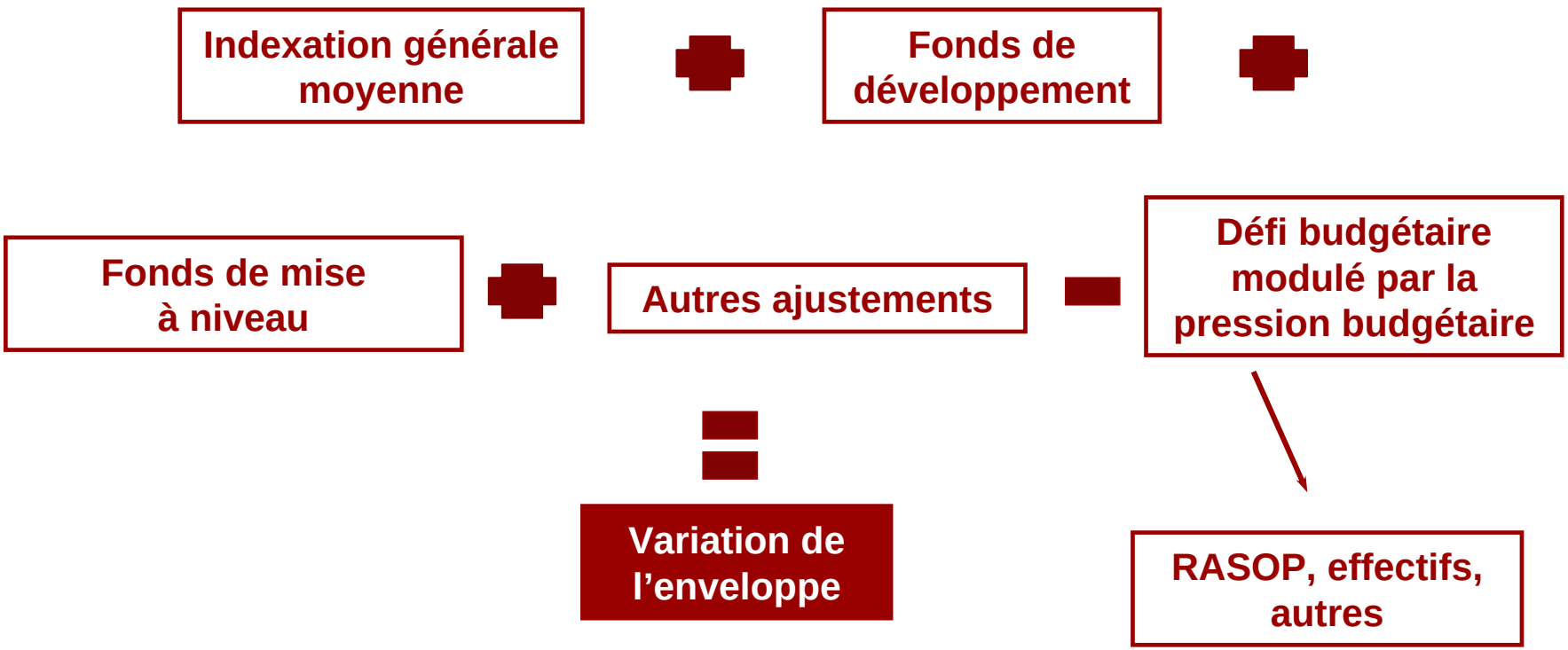

Montréal

L’indexation générale moyenne

Une indexation générale moyenne, basée sur la pression prévue en 2008, est accordée aux arrondissements.

Les principaux éléments pris en compte dans l’estimation de la pression 2008 sont :

- l’indexation de la rémunération
- l’indexation des autres familles de dépenses
- le renouvellement des contrats pour la neige et les déchets (création d’une réserve corporative)
- l’indexation des contrats en vigueur pour la neige et les déchets

Montréal

Le fonds de développement

Pour 2008, des modifications ont été apportées au fonds de développement afin de répondre à plusieurs des demandes des arrondissements. Avec ces changements, celui-ci :

- devient plus incitatif
- rémunère les diverses formes de développement qui prévalent au sein de la Ville

Montréal

Le fonds de développement (suite)

- est versé à titre d'ajustement à tous les arrondissements
- est majoré d'un montant de près de 4 M$ afin de tenir compte des différentes formes de conversion

Valeur totale : 15 M$

Montréal

Le fonds de développement (suite)

Détermination de la valeur du fonds		Répartition du fonds		
		Coûts du développement	**Solde de la valeur du fonds, une fois couvert les coûts du développement, versé à titre d'incitatif à l'accroissement de la richesse**	
50 % des revenus de taxes engendrés par les nouveaux bâtiments (la valeur foncière admissible par immeuble des immeubles non résidentiels est plafonnée à 20 M$)		Couvrir entièrement les coûts engendrés par les nouveaux bâtiments	50% du solde réparti selon la valeur des nouveaux bâtiments	50% du solde réparti selon la croissance de la richesse foncière
Valeur du fonds (statu quo)	11 M$	5 M$ +	3 M$ +	3 M$
	+	Basés sur les nouveaux bâtiments; coûts identiques à ceux du statu quo		+
Conversion	4 M$			4 M$
Valeur totale du fonds	**15 M$**			**15 M$**

Montréal

Le fonds de mise à niveau

Bénéficie aux arrondissements :

- sous dotés sur la base du budget dynamique et évolutif de 2005 et 2006 (compense pour le retrait du budget paramétrique)
- ayant renouvelé des contrats d'élimination des matières résiduelles en 2006
- sous dotés à la suite de la décentralisation des coûts d'électricité (ex-Montréal)

Autres ajustements

- Parcomètres
- Transferts d’activités
- Autres ajustements techniques
- Occupation du domaine public

Montréal

Le défi budgétaire

- Suite aux orientations budgétaires énoncées par le maire, la Ville de Montréal devra réduire la progression anticipée de ses dépenses au cours des trois prochaines années de 300 M$

- Le défi budgétaire pour 2008 au cadre financier : 100 M$

- Portion des arrondissements : 30 M$
(budget des arrondissements/budget total excluant la dette et les contributions majeures)

Le défi budgétaire (suite)

- Le défi budgétaire de chaque arrondissement est modulé selon l'importance relative de la pression budgétaire subit individuellement
- L'atteinte des objectifs du défi devra se traduire par une réduction des dépenses pour maintenir la croissance générale à un seuil permettant de respecter les limites fixées par le cadre financier de la Ville

La détermination de l'enveloppe 2008 : Les avantages

- Méthodologie plus simple et plus transparente
- La mise à niveau des budgets des arrondissements continue de s'effectuer grâce au fonds de mise à niveau
- La bonification du fonds de développement permet :
  - Une augmentation de la valeur du fonds à répartir en raison de la prise en compte de toutes les formes de développement (conversion)
  - Une remise de 100 % du fonds à répartir, suite au changement du statut du fonds *d'option* à *ajustement* (remise de 56 % du fonds auparavant)
  - D'encourager le développement et favorise la croissance de la richesse ainsi que l'atteinte de l'équilibre du cadre financier
- La pression budgétaire est directement prise en compte dans l'établissement de la dotation des arrondissements et dans le calcul du défi budgétaire

PTI 2008-2010
des arrondissements

Montréal

Le principe de confection

- Le niveau de PTI est déterminé par le niveau de dette acceptable.
- La répartition entre les arrondissements du PTI repose sur une base historique
- Le conseil d'arrondissement peut par la suite devancer ou reporter l'utilisation du PTI et les affecter aux activités qu'il juge prioritaire

Montréal

Le principe de confection (suite)

- Enveloppes PTI 2008/2010 basées sur la continuité du plan 2007-2009
- Les enveloppes des années 2008 et 2009 représentent celles du PTI 2007-2009 adopté par les conseils d'arrondissement. L'enveloppe 2010 tient compte des devancements de budget des dernières années.

Montréal

Merci!

Préparé par le Service des finances – septembre 2007

Montréal